

**EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM**

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

**Feuillet n°
Arrêté du
14/01/2026**

Acte n° 2026/6.1/9

**ARRÊTÉ PORTANT
réglementation de la circulation pour la fête locale 2026**

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'organisation de la Fête Locale 2026,
Vu la demande de l'Association Les Festivités Lhermoises représentée par Mme MARQUIE Angélique,
Pour ces motifs,

ARRÊTE

Article 1 : Du lundi 15 juin au lundi 22 juin 2026, le stationnement de tout véhicule ainsi que la circulation seront interdits sur la contre-allée devant l'Eglise et la contre-allée située entre l'Eglise et la Halle et sur les places de parking en face des toilettes publics.

Article 2 : Du vendredi 19 juin au samedi 20 juin 2026 de 18h00 à 02h00, la circulation sur la Place de l'Eglise du N° 37 au N° 61 et sur l'Avenue des Pyrénées (du croisement de la Rue Saint-André) jusqu'à la Place de l'Eglise, sera interdite.

Article 3 : Le dimanche 21 juin 2026 à partir de 13h45 jusqu'à 02h00, la circulation sur la Place de l'Eglise du N° 37 au N° 61 et sur l'Avenue des Pyrénées (du croisement de la Rue Saint-André) jusqu'à la Place de l'Eglise, sera interdite.

Article 4 : Le dimanche 21 juin 2026 après-midi, pour des activités de plein air, l'Association Les Festivités Lhermoises est autorisée à occuper le Terrain de basket, l'Espace vert derrière la MJC, le Terrain de pétanque et la Place de l'Eglise.

Article 5 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par l'Association Les Festivités Lhermoises.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 8 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Services Techniques, la Présidente de l'Association Les Festivités Lhermoises, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire et par délégation, l'adjointe à l'urbanisme.

Brigitte BOYE



The image shows a blue ink signature of 'Brigitte BOYE' on the left, and to its right is the official circular seal of the 'Mairie de Lherm, 31600'. The seal features a central figure, possibly a coat of arms or a similar emblem, surrounded by the text 'Mairie de Lherm' and '31600'.